

Nouvelles du CNRS

Philippe Biane, Rémi Carles

Dans ce texte, nous abordons la session d'automne 2015 et le concours chercheurs 2016. Ce texte étant le dernier de la mandature 2012-16, nous rappelons le rôle du comité national et nous présentons des statistiques concernant les concours et les promotions sur l'ensemble de la période.

1 Session d'automne 2015

La session d'automne 2015 s'est tenue du 19 au 21 octobre. L'ordre du jour comprenait les évaluations suivantes :

- écoles thématiques ;
- changement de direction d'unités ;
- renouvellement d'unités ;
- titularisation des CR ;
- confirmation d'affectation des CR ;
- évaluations de chercheurs ;
- demandes particulières : changement de section, évaluation par une deuxième section ;
- promotion des chercheurs.

Comme lors de chaque session (automne et printemps), la direction de l'Insmi est intervenue auprès de la section (l'Insmi n'intervient pas au moment du concours de recrutement).

Écoles thématiques

Les écoles thématiques correspondent à des rencontres scientifiques, dont la formule se distingue des colloques : cette distinction est un des critères de l'évaluation. Ces demandes sont examinées lors de la session d'automne uniquement. La section se prononce sur la pertinence scientifique des demandes, pas sur le montant accordé en cas d'avis positif (les financements viennent de la formation, pas directement des instituts du CNRS). Sont particulièrement examinés, pour de telles demandes : les enjeux et résultats à attendre de l'école, l'adéquation entre le thème et le public visé, le choix du programme et des intervenants. Il convient donc, dans les demandes, d'être aussi précis que possible sur ces éléments.

Cette année, la section a examiné 18 demandes : 16 ont reçu un avis très favorable, 1 un avis favorable, et une demande a reçu un avis réservé, le projet n'ayant pas semblé suffisamment réfléchi.

Promotions DR

Cette année, d'après les informations fournies par l'Insmi, la section a travaillé sur la base de 7 promotions DR1, 1 promotion DRCE1, 0 ou 1 promotion DRCE2. Le nombre exact de promotions est décidé au niveau du CNRS, la validation finale a eu lieu en février.

Promotion DRCE2.

1. Gérard LAUMON. 2. Maria ESTEBAN.

Promotion DRCE1.

1. Christian BONATTI.

Promotion DR1.

1. Anne DE BOUARD, Charles FAVRE, Ofer GABBER, Alice GUIONNET, Mohammed LEMOU, Franck LORAY, Frédéric NATAF. 8. Jean-Yves WELSCHINGER.

Tous les collègues proposés à la promotion DRCE ont été promus, les sept premiers ex-aequo ont été promus DR1.

2 Concours chercheurs 2016

Cette année, les postes ouverts au concours concernaient :

- 41/01 : 6 directeurs de recherche 2e classe ;
- 41/02 : 2 chargés de recherche 1e classe ;
- 41/03 : 1 chargé de recherche 1e classe sur le thème « analyse et modélisation des dynamiques sociales ; sciences des données, big data sociales », affecté dans une unité relevant de l'INSHS¹ à titre principal ;
- 41/04 : 11 chargés de recherche 2e classe ;
- 41/05 : 2 chargés de recherche 2e classe sur des projets d'interactions des mathématiques avec d'autres disciplines ;
- 41/06 : 1 chargé de recherche 2e classe affecté dans une unité relevant de l'INP² à titre principal.
- 41/07 : 1 chargé de recherche 2e classe sur le thème « mathématiques appliquées à l'électromagnétisme », affecté dans une unité relevant de l'INSIS³ à titre principal.

Les support des postes 41/03, 41/06 et 41/07 proviennent de l'INSHS, l'INP, et l'INSIS, respectivement. En parallèle, les sections 2 (physique théorique) et 8 (électromagnétisme, notamment) ont géré chacune le recrutement d'un CR2 pour affectation dans un laboratoire relevant principalement de l'INSMI (concours 02/04 et 08/04).

Les auditions (concours CR – pas d'audition pour le concours DR) ont eu lieu à l'IHP le 4 avril, devant quatre sous-jurys représentant chacun plusieurs domaines des mathématiques (sous-jurys non thématiques). La section tient à remercier cet institut et ses personnels pour leur soutien et leur efficacité. Les délibérations ont eu lieu du 5 au 7 avril. La liste des candidats admissibles en 2016 est la suivante :

Concours 41/01

1. Alazard Thomas
1. Bacry Emmanuel
1. Déglise Frédéric
1. Deroin Bertrand
1. Guillarmou Colin

1. Institut National des Sciences Humaines et Sociales.
2. Institut National de Physique.
3. Institut National des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

1. Loubère Raphaël

Concours 41/02

1. Morrow Matthew
2. Seyfaddini Sobhan

Concours 41/03

Aucun candidat admissible.

Concours 41/04

1. Beuzart-Plessis Raphaël
1. Bonthonneau Yannick
1. Fathi Max
1. Kassel Adrien
1. Rizzi Luca
1. Tholozan Nicolas
1. Tristani Isabelle
1. Waldspurger Irène
1. Xie Junyi
1. Yu Tony Yue
1. Ziliotto Bruno
12. Guenancia Henri
13. Zhang Huafeng
14. Scornet Erwan
15. Lê François

Concours 41/05

1. Lairez Pierre
1. Spillane Nicole
3. Arguillère Sylvain

Concours 41/06

1. Lampart Jonas
2. Budd Timothy

Concours 41/07

1. Millien Pierre

Pour information, les sections 02 et 08 ont proposé les classements suivants pour les postes correspondant à une affectation dans un laboratoire de mathématiques :

Concours 02/04 (1 poste)

1. Stephan Jean-Marie
2. Mitev Vladimir

Concours 08/04 (1 poste)

1. Thierry Bertrand

2. Tang Zuqi

La pression est très forte sur l'ensemble des concours, et le jury souligne la qualité très élevée des dossiers. Le jury souligne que la proportion de femmes candidates sur chaque concours reste faible (voir les statistiques plus loin).

Même si les pratiques peuvent diverger selon le domaine des mathématiques, rappelons que dans notre communauté, le fait pour les directeurs de thèse de cosigner avec un doctorant risque d'avoir un effet négatif sur l'appréciation par le jury de la contribution du doctorant.

De façon générale, même si les recrutements ne se font pas en fonction des souhaits d'affectation (c'est la direction de l'INSMI, et non le comité national, qui gère les affectations des lauréats), l'argumentation fournie par les candidats quant à leurs souhaits d'affectation est un élément permettant de mesurer la cohérence du projet. À la fois pour les candidats CR et pour les candidats DR, le dossier doit mentionner un projet de mobilité.

3 Comité national : rôle et fonctionnement

Le rôle le plus connu du comité national est celui de jury de recrutement des chargés de recherche et directeurs de recherche, au printemps. Sa mission comprend plusieurs autres aspects, relevant de l'évaluation scientifique : demandes de chercheurs invités (encore appelés « postes rouges »), demandes de délégations CNRS, participation aux comités de visite HCERES, ainsi que les points examinés lors des sessions d'automne et de printemps, détaillés plus bas.

3.1 Le concours

Depuis 2012, on peut sélectionner les candidats CR convoqués pour une audition, au cours du jury d'admissibilité sur dossier (JAD). Pour le moment, on ne peut pas faire la même chose pour les concours DR (soit on convoque tous les candidats pour une audition, soit on n'en convoque aucun). Il est question qu'un décret instaure un JAD pour les concours DR.

Le nombre de candidats aux concours CR est d'environ 300 par an. Depuis plusieurs années, l'IHP prête gracieusement des salles pour les auditions. Pour la période 2012-16, chaque audition procédait comme suit :

- cinq minutes de présentation par le candidat, sans support (ni projection, ni tableau) ;
- dix minutes de discussion avec le jury.

Nous tenons à remercier l'IHP et ses personnels pour cet accueil et cette efficacité constante.

3.2 Sessions d'automne et de printemps

La section se réunit en octobre ou novembre pour la session d'automne, et généralement en mai pour la session de printemps.

3.2.1 Évaluation des chercheurs

Les chercheurs CNRS sont évalués à vague et à mi-vague. Le terme de « vague » se réfère à la durée des UMR. Depuis le passage aux plans quinquennaux, on évalue des chercheurs à chacune de ces deux sessions : à vague au cours du printemps qui suit l'évaluation du laboratoire auquel appartiennent les chercheurs, à mi-vague à l'automne. Lors de l'évaluation, la section émet un avis :

- avis favorable : l’activité du chercheur est conforme à ses obligations statutaires ;
- avis différé : l’évaluation est renvoyée à la session suivante en raison de l’insuffisance ou de l’absence d’éléments du dossier ;
- avis réservé : la section a identifié dans l’activité du chercheur un ou plusieurs éléments qui nécessitent un suivi spécifique ;
- avis d’alerte : la section exprime des inquiétudes sur l’évolution de l’activité du chercheur.

Si un chercheur ne reçoit pas un avis favorable, un suivi post-évaluation (SPE) est mis en place, coordonné par la délégation régionale CNRS concernée. Il faut alors recueillir deux avis favorables consécutifs pour que le processus de SPE soit levé. En parallèle, la direction de l’Insmi entretient un dialogue constructif avec les chercheurs en difficulté, pour les aider à trouver des solutions adaptées.

3.2.2 Demandes diverses

Certaines demandes peuvent arriver lors de l’une ou l’autre session, typiquement :

- changement de direction d’unité ;
- changement de section ou demande d’évaluation par une deuxième section ;
- expertise d’unités.

Les changements d’affectation des chercheurs ne font pas l’objet d’une consultation du comité national, c’est une décision qui relève de l’institut de rattachement uniquement (l’Insmi, la plupart du temps pour notre section).

3.2.3 Session d’automne

On y examine en outre :

- les demandes d’écoles thématiques (voir les commentaires en début de texte) ;
- les affectations des chercheurs recrutés (adéquation entre projet de recherche et affectation) ;
- la plupart des titularisations des CR (sauf les CR ayant demandé un report d’intégration) ;
- les promotions CR2 vers CR1 ;
- les promotions dans le corps DR (seuls les rangs A y participent).

Rappelons que contrairement au corps des maîtres de conférences, le corps des chargés de recherche est encore divisé entre 2e classe et 1e classe. Pour des raisons budgétaires, le passage à la 1e classe ne se fait pas avant quatre ans en tant que CR2. Par contre, cette promotion est essentiellement automatique, à condition d’en faire la demande.

Une autre différence entre les corps CR et MCF est qu’il n’existe pas de hors classe pour les CR (en dépit de demandes anciennes et répétées), ce qui pose un réel problème dans l’évolution des carrières.

3.2.4 Session de printemps

On y examine, en plus des chercheurs :

- GDR : création ou renouvellement ;
- unités : création ou renouvellement ;
- éméritat ;
- reconstitution de carrière ;
- mise à disposition/détachement ;
- titularisation de CR (cas de report d’intégration).

Statutairement, pour chaque comité de visite HCERES d'une UMR, le comité national envoie un représentant (ce n'est pas obligatoire pour les fédérations de recherche). En début de mandature, la section a voté la motion suivante :

« La section 41 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion aux présidents de comités d'AERES d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national. La section suggérera le nom de l'élu C. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (« ITA ») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine. Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS. »

Bien que la section ait par la suite systématiquement proposé le nom d'un élu C pour les comités de visite AERES ou HCERES, cette proposition n'a été suivie d'effet que dans le cas de quelques très gros laboratoires. Nous espérons que les négociations actuelles avec le HCERES aboutiront à une meilleure représentation des personnels ITA dans les comités de visite, indispensable au bon fonctionnement de nos unités.

3.3 Délégations CNRS

Des critères ont été établis conjointement par l'Insmi et la section, et sont disponibles sur la page de la section :

cn.math.cnrs.fr/#delegations

Deux points sont cruciaux pour les évaluations :

- nombre d'heures enseignées au cours des quatre années précédentes ;
- projet associé à la demande de délégation.

Ces informations apparaissent naturellement si les demandeurs ont rempli la fiche spécifique fournie par l'Insmi (transmise par les directeurs d'unité, et disponible également sur la page de la section). On n'a malheureusement pas toujours ces informations dans les dossiers. . .

Soulignons que le projet associé à une demande de délégation est un critère très important. La qualité de la recherche effectuée est un aspect pris en compte, mais les délégations sont également là pour aider les collègues à redynamiser leur recherche.

Un nombre marginal de demandes dépendant d'autres instituts que l'Insmi sont évaluées par la section 41 (enseignants-chercheurs en mathématiques demandant une délégation dans un laboratoire relevant d'un autre institut que l'Insmi).

3.4 Chercheurs invités (postes rouges)

Ces demandes sont faites par les unités lors de la demande de moyen auprès du CNRS. Les critères principaux pour évaluer ces demandes sont la qualité du dossier scientifique du chercheur d'une part, et la pertinence de l'invitation d'autre part.

L'Insmi ne finance plus ni thèse ni post-doc depuis plusieurs années.

3.5 PEDR

Pour le mandat 2012-16, la section 41 a choisi de ne pas s'occuper de l'attribution des PEDR (ex-PES). La motion suivante a été votée lors de la session d'automne 2012 :

« La section 41 désapprouve la logique des PES, qui est une mauvaise réponse au problème de la revalorisation des carrières et nuit à la cohésion de la communauté scientifique. Elle ne souhaite pas participer à l'attribution de cette prime. »

L'ensemble des motions est consultable sur la page de la section.

4 Promotions DR : bilan

Sur l'ensemble des quatre dernières sessions d'automne, le nombre de promotions au sein du corps DR se répartit comme suit :

Grade	Nb promotions	
	H	F
DR1	23	7
DRCE1	3	1
DRCE2	4	2

Plus en détail, les moyennes annuelles sont :

Grade	Nb candidats		Nb promotions		Âge des promus		Ancienneté grade préc.	
	Total	F	Total	F	H	F	H	F
DR1	30,25	4 (13%)	7,5	1,75 (23%)	48,9	52,1	9,3	9,4
DRCE1	16	4 (25%)	1	0,25 (25%)	58		8,75	
DRCE2	5,25	1 (19%)	1,5	0,5 (33%)	61,75	55,5	5,5	4,5

En DR1, l'âge des promus varie entre 33 et 60 ans, pour des anciennetés DR2 entre 4 et 20 ans. En DRCE1, l'âge des promus varie entre 55 et 63 ans, pour des anciennetés DR1 entre 5 et 12 ans. En DRCE2, l'âge des promus varie entre 52 et 65 ans, pour des anciennetés DRCE1 entre 3 et 9 ans.

5 Concours : bilan

Les listes nominatives des lauréats par concours sont archivées sur la page de la section,

La section n'ayant géré un concours CR1 pour affectation dans un laboratoire de l'Insmi que la dernière année de mandature, nous ne présentons pas de statistiques sur ce concours ; signalons simplement que pour deux postes ouverts, le jury a examiné 60 candidatures, dont celles de 12 femmes (20%) et de 33 candidats ayant réalisé leur thèse à l'étranger (55%). De même, il a eu quelques recrutements croisés : outre les postes évoqués au début de ce texte, la section 41 a recruté en 2013, 2014 et 2015 un CR2 pour affectation dans un laboratoire relevant de l'INS2I⁴, et symétriquement, les sections 6⁵ et 7⁶ – la section concernée a varié selon les années – ont recruté des informaticiens pour affectation dans un laboratoire relevant de l'Insmi.

Chaque année étaient mis au concours entre 8 et 11 postes CR2 sur des concours non fléchés (« concours général »), et 2 ou 3 postes fléchés « sur des projets d'interactions des mathématiques avec d'autres disciplines ». Nous présentons des statistiques sur ces deux types de concours, ainsi que sur le concours DR2.

Sur le concours général, nous avons recruté 35 CR2, dont 7 femmes (20%). Plus en détail, voici la moyenne annuelle sur quatre ans, en distinguant la part des candidatures féminines et celle des candidats ayant effectué leur thèse à l'étranger (critère distinct de la nationalité) :

Nb candidats			Auditionnés			Liste principale		
Total	F	Etr	Total	F	Etr	Total	F	Etr
224	44 (19%)	58 (26%)	41	7,5 (18%)	8,25 (20%)	8,75	1,75 (20%)	1,25 (14%)

L'âge des lauréats varie entre 24 et 31 ans, pour une moyenne 28 ans et demi (moyenne identique pour les hommes et les femmes). Ils sont recrutés en moyenne un an après la thèse (les femmes sont recrutées avec moins d'ancienneté moyenne, plus de la moitié d'entre elles juste après la thèse), jusqu'à thèse+3.

Sur le concours interactions, nous avons recruté 9 CR2, dont 3 femmes (33%). En moyenne annuelle :

Nb candidats			Auditionnés			Liste principale		
Total	F	Etr	Total	F	Etr	Total	F	Etr
131	30,25 (23%)	34,5 (26%)	19,75	5,25 (26%)	2,25 (11%)	2,25	0,75 (33%)	0

Concernant les deux premières colonnes, il y a des recoupements avec le concours général (pas sur la liste des classés). La moyenne d'âge est légèrement supérieure à 28 ans, elle est de 27 ans et demi pour les femmes. Les lauréats sont recrutés en moyenne un peu plus d'un an après la thèse (exactement un an pour les femmes). Le jury a été attentif à l'existence d'interactions avec des disciplines autres que les mathématiques dans la recherche déjà effectuée, et dans le projet de recherche.

4. Institut National des Sciences de l'Information et de leurs Interactions.

5. Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations.

6. Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues

La plupart des DR2 recrutés sur la période 2012-16 étaient CR1 au CNRS. Nous n'avons recruté des candidats extérieurs au CNRS qu'en 2013 (2 lauréats). Les concours DR2 sont officiellement ouverts à tous les candidats ayant au moins huit ans d'activité dans la recherche (4 ans en tant que CR1 dans le cas des chercheurs CNRS) ; le coût pour le CNRS est très différent selon qu'on recrute un CR1 (promotion) ou un extérieur au CNRS. Par ailleurs, même si l'habilitation ne fait pas partie des diplômes requis pour la candidature aux postes de DR2, en être titulaire est une indication forte de l'implication dans la formation par la recherche, et la section y est particulièrement sensible.

Comme évoqué plus haut, il n'est pas possible d'effectuer une présélection en vue d'auditions pour les concours DR2. Nous avons préféré ne pas procéder aux auditions, plutôt que convoquer tous les candidats. En 2013, 8 postes étaient proposés au concours, et 6 les trois années suivantes. Les statistiques annuelles sont les suivantes :

Nombre de candidats				Liste principale			
Total		CR1		Total		CR1	
Total	F	Total	F	Total	F	Total	F
90,5	10,75 (12%)	47,5	5,5 (11,5%)	6,5	0,75 (11,5%)	6	0,75 (12,5%)

L'âge des CR1 recrutés DR2 varie de 35 à 51 ans, pour une moyenne de 39 ans (37 pour les femmes), avec une ancienneté dans le grade CR1 allant de 5 à 22 ans, pour une moyenne de sept ans et demi (six ans pour les femmes).

6 Prochaine mandature

À partir de 2016, les mandats du comité national passent à cinq ans au lieu de quatre, en raison du passage au plan quinquennal pour les universités. Au moment où nous écrivons ce texte, seuls les membres élus pour la mandature 2016-21 sont connus :

Prénom	Nom	Statut
Grégoire	Allaire	PR
Didier	Bresch	DR
Benoît	Claudon	CR
Gilles	Courtois	DR
Mikael	de la Salle	CR
Olivier	Frécon	MCF
Véronique	Gayraud	DR
Oana	Ivanovici	CR
Christian	Le Merdy	PR
Sandrine	Péché	PR
Radu	Stoica	MCF

Signalons qu'il est possible de changer de statut en cours de mandat tout en restant au comité national. Le règlement intérieur stipule par ailleurs que la section doit comporter en permanence au moins 4 DR CNRS et 3 CR CNRS. La liste des sept membres nommés et des trois élus de catégorie C sera connue au cours de l'été. La nouvelle section se réunira en septembre.